

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 18 mars 2021

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27
présents : 22
excusés : 5 dont 5 procurations
absent : /



5^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations

5-1. Subventions de fonctionnement à divers organismes

M. KASTLER, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 12 mars 2021.

Le Conseil Municipal,

- ↪ vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 12 mars 2021 ;
- ↪ vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;

- ↪ Mme la Maire ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
- ↪ Mme la Maire, Mmes FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), HOOD et RAMASSAMY, et M. KOEHL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Les Chouettes ;
- ↪ MM. BISSELBACH, BRENGARD et ULRICH et Mmes BIANCHI, FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), et HOOD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
- ↪ MM. BETTINGER, BRENGARD et SCHMITTER (par procuration donnée à Mme la Maire) et Mmes BIANCHI, HEINRICH et RAMASSAMY ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association Art'Neuf ;
- ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER (par procuration donnée à Mme la Maire) et ULRICH et Mmes MULLER-RONDO et RAMASSAMY ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Ecole de Musique de Village-Neuf ;
- ↪ M. KASTLER ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association des Amis de l'Orgue de Village-Neuf ;
- ↪ M. ROUDERIES ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Tennis-Club de Village-Neuf ;
- à l'unanimité des voix ;
- décide d'attribuer en 2021 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

| | |
|---|----------|
| AFAPEI Bartenheim | 1 525 € |
| Alsace Ontario | 50 € |
| Amicale anciens Sapeurs Pompiers | 314 € |
| Amicale du Pers. Communal | 55 000 € |
| Amis de l'Orgue | 400 € |
| Amis des Landes | 232 € |
| APPMA de Village-Neuf | 2 661 € |
| Art'Neuf | 36 500 € |
| Ass. Arboricole « l'Arbre et Nous » | 370 € |
| Ass. Département. OCCE 68 Ecole Lina Ritter | 5 000 € |

| | |
|---|-----------|
| Association Jeunesse & Loisirs | 17 500 € |
| Association Cigogne d'Alsace | 522 € |
| Association des Aviculteurs | 1 267 € |
| Base Nautique | 296 € |
| Cercle Catholique | 3 951 € |
| Chœur d'Hommes du Rhin | 476 € |
| Chorale Sainte-Cécile | 476 € |
| Chouet'Bike Club | 1 368 € |
| Club Vosgien | 374 € |
| Coopérative Gérard de Nerval | 77 € |
| Ecole de Musique Village-Neuf | 39 000 € |
| F.C. Village-Neuf | 2 441 € |
| Handball Village-Neuf | 1 368 € |
| La Prévention Routière | 150 € |
| Läucher Stéblé | 375 € |
| Les Chouettes | 412 000 € |
| Musique Municipale | 2 944 € |
| Pétanque Club | 322 € |
| Petite Camargue Alsacienne | 5 000 € |
| Ring de Village-Neuf | 1 368 € |
| Ronde des Fêtes | 141 € |
| Section Croix-Rouge | 1 397 € |
| Société Canine | 398 € |
| Société de Gymnastique | 2 025 € |
| Société de Gymnastique – Section Lutte | 341 € |
| Société d'Histoire Huningue | 600 € |
| Tennis-club | 1 018 € |
| Trait Convivial | 400 € |
| UNIAT | 236 € |
| Volant Trois Frontières | 1 368 € |
| Part. aux réceptions des Associations Locales | 500 € |
| Divers (à engager selon délibérations spécifiques) | 2 249 € |

TOTAL

604 000 €

- décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du Budget Primitif 2021 ;
- décide l'attribution d'une subvention de 34 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657362 ;
- décide l'attribution d'une subvention de 1 800 € à la CAAA et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 65738 ;
- décide de ne pas verser de subvention à l'Association des Sociétés Locales au titre de l'exercice 2021, l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et les protocoles sanitaires à respecter ne permettant pas l'organisation des manifestations envisagées en 2021 ;
- approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ces avenants dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 23 mars 2021

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Acte certifié exécutoire
A compter du 23 mars 2021

Village-Neuf, le 23 mars 2021



La Maire,
Isabelle TRENDEL